



[Lien vers le site de l'ANSM sur les médicaments sous surveillance - nouvelle fenêtre](#)

: Ce médicament fait l'objet d'une surveillance renforcée. Pour plus d'informations, cliquez ici [Lien vers le site de l'ANSM sur les médicaments sous surveillance - nouvelle fenêtre](#)

#### **Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques**

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

#### **Groupe(s) générique(s)**

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

#### **Composition en substances actives**

Solution ( Composition pour une dose dans 0,75 mL de solution i )  
> sémaglutide 2,4 mg

#### **Présentations**

> 1 cartouche en verre de 3 mL dans stylo prérempli + 4 aiguilles

Code CIP : 34009 302 586 6 8

Déclaration de commercialisation : 25/09/2024

Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 195,10 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 196,12 €
- Taux de remboursement :65 %

[Aller au glossaire](#)

#### **Service médical rendu**

[Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR](#)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 23/10/2024Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 23/10/2024 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Le service médical rendu par WEGOVY (sémaglutide) est important uniquement chez les patients ayant un indice de masse corporelle (IMC) initial $\geq 35$ kg/m <sup>2</sup> en cas d'échec de la prise en charge nutritionnelle bien conduite ( 5 % de perte de poids à six mois), en complément d'un régime hypocalorique et d'une augmentation de l'activité physique pour la gestion du poids, incluant la perte de poids et le maintien du poids.
Insuffisant	Avis du 23/10/2024Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 23/10/2024 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Le service médical rendu par WEGOVY (sémaglutide) est insuffisant pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale dans les autres situations de l'AMM.

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important conditionnel	Avis du 14/12/2022 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 14/12/2022 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	<p>Le service médical rendu par WEGOVY (sémaglutide) est important uniquement chez les patients adultes ayant un indice de masse corporelle (IMC) initial = 35 kg/m<sup>2</sup> et âgés = 65 ans en cas d'échec de la prise en charge nutritionnelle bien conduite ( 5% de perte de poids à six mois) et en association à un régime hypocalorique et à une activité physique.</p> <p>La Commission conditionne le maintien du SMR <b>IMPORTANT</b> à la réévaluation de WEGOVY (sémaglutide) dans un délai maximal de 2 ans, sur la base des résultats de l'étude de phase III SELECT évaluant le risque d'évènements cardiovasculaires chez des patients en situation de surpoids ou d'obésité ayant déjà présenté des évènements cardiovasculaires (résultats disponibles au premier trimestre 2024).</p>
Insuffisant	Avis du 14/12/2022 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 14/12/2022 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	<p><b>INSUFFISANT</b> pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale chez les patients adultes ayant un IMC initial 35 kg/m<sup>2</sup>.</p>

**Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR**

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
IV (Mineur)	Avis du 23/10/2024 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 23/10/2024 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	WEGOVY (sémaglutide) apporte une amélioration du service médical rendu mineure (ASMR IV) dans la stratégie de prise en charge des patients adultes ayant un indice de masse corporel (IMC) initial > 35 kg/m <sup>2</sup> en cas d'échec de la prise en charge nutritionnelle bien conduite (5 % de perte de poids à 6 mois) et en association à un régime hypocalorique et à une activité physique.
V (Inexistant)	Avis du 14/12/2022 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 14/12/2022 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	WEGOVY (sémaglutide) n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) dans la stratégie de prise en charge des patients adultes ayant un indice de masse corporelle (IMC) initial = 35 kg/m <sup>2</sup> et âgés = 65 ans en cas d'échec de la prise en charge nutritionnelle bien conduite ( 5% de perte de poids à six mois) et en association à un régime hypocalorique et à une activité physique.

#### Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : NOVO NORDISK A/S
- Conditions de prescription et de délivrance :
  - liste I Aller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 120 764 7